

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité environneme	ntale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Demande de defrichement pour un projet	d'installation viti-vinicole sur 1.3ha en A	OC Moselle sur la commune de Vic sur Seille
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (c	ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom Perrin	Prénom Henri	
	Tronom riem	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Ferme de Vignes	
Nom, prénom et qualité de la personne	Henri PERRIN	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 9 0 9 6 9 5 6	7 8 0 0 0 1 3 Forme juri	idique Entreprise Inividuelle Agricole
lainna		rataira mol
Joigne	ez à votre demande l'annexe oblig	diolie n°i
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'artic	cle R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du p	rojet
N° de catégorie et sous-catégorie		ard des seuils et critères de la catégorie
N de calegorie el 3003-calegorie		ues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et	b) Autres déboisements en vue de la re	
déboisements en vue de la reconversion	superficie totale, même fragmentée, de	e plus de 0,5 hectare.
de sols.		
	4. Caractéristiques générales du pro	iet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au défrichement de 1.3 ha de parcelles sur le territoire de l'AOC vins MOSELLE, ainsi que la préparation du sol, à Vic sur Seille. Une demande de plantation nouvelle sera réalisée pour la campagne 2022-2023. J'attire votre attention sur le fait que ce défrichement va permettre le démarrage effectif d'une nouvelle exploitation viti-vinicole sur le territoire AOC Moselle, dans le cadre de la reconquête des coteaux abandonnés de Moselle, et en particulier sur le territoire de Vic sur Seille.

Selon Vanessa MONTLOUIS-GABRIELDDT de la Moselle, Service Aménagement Biodiversité Eau, Unité Nature et Prévention des Nuisances, Tél: 03.87.34.34.26, vanessa.montlouis-gabriel@moselle.gouv.fr: "Le défrichement des parcelles 98, 100, 101 et 102 de la section 18 de la commune de Vic-sur-Seille 57590 ne nécessite pas d'autorisation au titre du code forestier. En effet, la végétation spontanée qui s'y est développée, bien qu'elle soit âgée de plus de 30 ans, ne peut pas être qualifiée de forêt en raison de la trop faible présence d'essences forestières. En revanche, ce déboisement doit faire l'objet d'un examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale (article R122-2 du code de l'environnement : "Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare")."

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Défricher et préparer le sol d'une surface totale de 1.3 ha en AOC Moselle, dans le but de planter un nouveau vignoble , en AOC Moselle, et ainsi démmarrer une nouvelle exploitation. Le projet s'incrit dans une conduite en agriculture biologique.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Defrichement de la surface en friches Mise en tas et compostage des dechets de broyat, pour une utilisation ultérieure sur la parcelle. Désouchage et travail du sol permettant une bonne plantation en printemps 2023
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Plantation de vignes au printemps 2023 selon le cahier des charges de l'appelation AOC Moselle. Conduite de l'exploitation en agriculture biologique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se	ra-t-il soumis ?
	nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	
	e: Le défrichement des parcelles 98, 100, 101 et 10	2 de la section 18 de la
commune de Vic-sur-Seille ne nécessi	e pas d'autorisation au titre du code forestier	
15 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - précise	r les unités de mesure utilisées
	deurs caractéristiques	Valeur(s)
000 18 98	acors caracrensinques	2 664 mètres carrés
000 18 98		934 mètres carrés
000 18 101		2 876 mètres carrés
000 18 102		6 862 mètres carrés
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	40	70.00.1 0/.54.00.7
d'implantation	Coordonnées géographiques 1 Long. $\frac{48}{9}$ c	279'00"1 Lat. 06°54'09"7
LES FOUYES	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
57630 VIC-SUR-SEILLE	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à	
	l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
	Datis da décamb	^' Lat. °'"_
	·	Lat ° ' _ " _
		Lai
	Communes traversées :	
	'	
	loignez à votre demande les annexes n° 2	à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant	? Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation o	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	Jation Oui Non
environnementale ?	/	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	nt les	
différentes composantes de votre		
indiquez à quelle date il a été au		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle a'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	×		Parc national régional de Lorraine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Distance supérieur à 1.1 km des 6 monuments classés de Vic sur Seille, pas d'impact architectural
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	situé à 430 m d'une zone naturelle d'interet écologique et faunistique et floristique de type II (ZNIEFF),situé à 430 m d'une zone naturelle d'interet écologique et faunistique et floristique de type I (ZNIEFF), situé à 1270 m d'une zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×				
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X				
	6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :						
/			•				
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?			
/							

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environemental ne me semble pas nécessaire, au vue du type de végétation (petites friches) et de la faible surface relative (1.3 ha), sur un coteau en friches / petites boisements de plus 100 ha. La destination de cette parcelle a été défini sur le territoire AOC Moselle, mon projet consiste donc a redonné à ce terrain sa destionation de terrain agricole cultivable à vocation de viticulture.

L'impact pour le patrimoine est très positif, puisque qu'il permet de contribuer à redonner le sens historique à Vic sur seille de territoire viticole.

Le project s'incrit dans une viticulture biologique, dans un respect de la bio diversité.

8. Annexes

8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	\boxtimes
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\times
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\times
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises pa	ır le maître d'ouvro	ae ou petitionnaire
---	----------------------	---------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet		
Aire parcellaire de l'AOC Moselle copie de mail de la DDT Moselle (non nécessité d'autorisation au titre du code forestier)		
9. Engagement et signature		
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus		
Fait à	Brehain	le, 23/02/2022
Signature	Henri Perrin	